



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 30872

Texte de la question

M. Jacques Pélissard appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité d'une prise en compte individualisée du handicap pour favoriser l'autonomie et donc l'intégration dans notre société des personnes handicapées. En effet, la situation actuelle repose sur une conception statique de la notion du handicap et sur une prise en charge des déficiences limitée aux domaines médicaux et paramédicaux excluant la prise en charge de leurs conséquences fonctionnelles. Ainsi, la définition des solutions à apporter au handicap n'est pas aujourd'hui suffisamment fondée sur une analyse des besoins, des choix de vie et de l'environnement de la personne. Il serait alors souhaitable que soit mise en place une évaluation précise des besoins totalement individualisée pour une compensation réelle et spécifique des incapacités, quelle que soit l'origine de la déficience, et non plus simplement selon des critères forfaitaires. Il demande dès lors au Gouvernement de lui indiquer si une modification dans ce sens de la loi n° 75-535 relative aux institutions sociales et médico-sociales en vigueur ne pourrait pas être envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30872

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3397